

SPORTIR CLUB MARCILLACOIS.

Compte rendu de l'assemblée Générale du Dimanche 22 Septembre 2019

Début de séance à 10H05.

17 personnes présentes, plus 22 procurations parfaitement valides.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le président souhaite la bienvenue au SCM aux nouveaux licenciés et adhérents.

Le président prend la parole :

Pour remercier les divers organismes de tous les dons faits au SCM , mais aussi et en particulier toutes les personnes bénévoles pour leur investissement personnel au SCM tout au long de la saison .

Pour faire son rapport moral, à ce sujet il commente le bilan annuel , le bilan financier du club, ainsi que le projet du pas de tir à 100 mètres, mais aussi il rappelle les règles de vie du club, et celles de l'utilisation du pas de tir. Il signale que dans le doute, les licenciées SCM ont tout intérêt à se référer aux statuts ainsi qu'au règlement intérieur, rappelant au passage que ces deux textes édictent toutes les règles que doivent adopter les membres au sein du SCM.

Pour expliquer que le club a acheté des armes, essentiellement pour l'école de tir (deux armes de poing et une arme d'épaule).du fait que la situation financière du club le permettait

Pour informer sur l'évolution du projet de tir 100 m . Le but est de trouver et d'amener de la terre sur le site de Marcillac (SCM.) ; cela à moindre coût pour aménager le futur pas de tir à 100 mètres. .

Ensuite le président donne la parole à François Margat trésorier du club.

Ce dernier remet en séance un compte de résultats du club consultable par tous décrivant le bilan financier positif du SCM sur la saison et la réserve de sécurité de 600 euros que le club s'accorde pour la saison 2019/2020.

Puis, Mr Michel PEYRAUD, vice-président, demande à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner quitus au président. Ce qui est fait par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents.

Le Président quelque peu irrité par de récents événements et attitudes de certains sur le pas de tir concernant le planning d'ouverture, il conseille à chacun de s'assurer au préalable

de l'ouverture du site avant de venir car il s'agit d'un planning prévisionnel jusqu'en Octobre 2019 et que les permanences sont assurées par des bénévoles (avec pour eux aussi des contraintes de vie comme chacun peut en avoir).Il revient ensuite à l'ordre du jour notamment sur la problématique « *règles de vie du club* : à savoir que pour la troisième année consécutive nous avons toujours des soucis pour obtenir le règlement des cotisations, ce retard met en jeu le délai d'obtention des nouvelles licences auprès de la Ligue et aussi les demandes d'autorisation de détention d'armes en Préfecture.

La date butoir est désormais fixée au **31 Juillet de l'année en cours** pour s'acquitter de sa cotisation sous peine de non renouvellement de licence. Notez bien que les responsables des licences ont été plutôt tolérants jusqu'à lors .Ce ne sera plus le cas « Tant pis pour les retardataires . »

Le président rappelle aussi que [les absences non excusées pour assister à l'Assemblée Générale annuelle](#) et [qui n'auront pas fait passer leur pouvoir](#) seront sanctionnées (exclusion). L' A.G vote donc à main levée cette proposition (validé par tous les présents) . Cette décision sera donc applicable dès réception de ce compte rendu. A charge pour chacun de prendre ses responsabilités afin d'éviter d'en arriver à cette situation.

Un rappel est fait à chacun de signaler tout changement de coordonnées (mail, téléphone, adresse) sans quoi l'envoi d'information et l'envoi de document devient difficile (Plus d'excuse sur les courriers qui n'arrivent pas à leur destinataires).

Avant de conclure, le Président a souhaité revenir sur l'utilisation du pas de tir en reformulant une nouvelle fois l'interdiction d'utiliser des fusils de chasse (excepté les brenneks et les slug) car de nombreuses dégradations ont été perpétrées et constatées au niveau du pare-balles. Il nous informe aussi que des riverains se sont plaints des nuisances sonores générées par les tirs, donc vigilance, concernant les gros calibres.

Il invite chacun à relire « Le Règlement intérieur » (art.12) et de veiller à son application.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou observation dans l'assemblée, le Président remercie chacun et lève la séance à 11 heures 35.

Le Président
Bernard Hilaire



SPORTIR
CLUB
MARCILLACOIS